

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

C'est par les actes d'Union de 1707, que le royaume d'Angleterre - qui comprenait déjà depuis 1282 le pays de Galles - et le Royaume d'Ecosse se sont unis donnant naissance au Royaume-Uni de Grande-Bretagne.

En 1800, un autre acte d'Union rassemblait le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et le Royaume d'Irlande pour former le « *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande* ». En 1921, l'Etat libre d'Irlande obtenait son indépendance et se séparait de l'Irlande du Nord (Ulster), qui demeure une partie du Royaume-Uni.

Ce Royaume-Uni construit par étape, risque d'éclater en raison du référendum organisé par le Gouvernement écossais le 18 septembre 2014¹. La question de l'indépendance sera posée aux écossais.

L'éventuelle indépendance de l'Ecosse est au fond, le point d'aboutissement d'un processus lancé en 1999, la Dévolution, qui a conduit, à un transfert de pouvoirs de Londres vers le Pays de Galles, l'Ecosse et l'Ulster. Concrètement, un Parlement et un Gouvernement ont été créés dans ces trois régions et disposent de prérogatives de plus en plus importantes.

L'éventuelle indépendance écossaise aurait des conséquences sur le système politique britannique et notamment sur l'équilibre politique du Royaume-Uni. En effet, sans l'électorat écossais, le Parti Travailliste risque d'être écarté pour de nombreuses années du pouvoir puisqu' il dispose de 41 députés en Ecosse, alors que les Conservateurs n'en compte qu'un seul.

Ajoutons que le système de parti britannique, un bicamérisme rigide, qui depuis la fin de la guerre fonctionnait sur un mode relativement stable, subit depuis quelques temps déjà, des atteintes importantes. C'est d'abord le résultat des élections législatives de 2010 qui pour la première fois depuis 1945 a conduit une coalition au pouvoir. Cette montée en puissance des Libéraux-Démocrates s'est faite au détriment des deux grands partis traditionnels : les Conservateurs et les Travaillistes. De plus les élections européennes de juin 2014 ont mis en évidence l'essor de l'UKIP de Nigel Farage.

Si le duopole Conservateurs /Travailliste était remis en cause, c'est tout le système politique britannique qui serait ébranlé.

Pour comprendre ce système politique et ses composantes il faut les situer dans leur environnement.

1. L'ENVIRONNEMENT DU SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

Cet environnement est historique, mais aussi sociologique.

1.1. Le cadre historique

En Angleterre, il faut remonter loin dans le temps pour comprendre la lente évolution du système vers le régime parlementaire.

Au XIII^e siècle, l'Angleterre est une monarchie féodale, comme la France. Dans un premier temps l'autorité du Roi sera contestée par le Parlement dont le poids politique ne cessera de croître. Dans un second temps, les pouvoirs qui lui restent seront progressivement exercés par le Cabinet qui gouvernera en accord avec le Parlement.

- 1215 : le roi Jean sans terre est contraint par la Grande Charte de reconnaître le droit de pétition et le droit de consentir l'impôt au Magnum Concilium, c'est-à-dire au conseil des vassaux du royaume.

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

- Dès 1265 et définitivement à partir de 1295, le conseil s'élargit et accueille deux chevaliers par comté. Il prend le nom de Model Parliament (le parlement modèle).

- Vers 1340, le Parlement se réunit séparément en deux chambres : la Chambre des Lords et la Chambre des communes. Cette dernière, qui représente le " commun état ", se donne un " speaker " en 1377. Le " speaker ", au départ porte-parole auprès du roi, devient un authentique président.

-La puissance du Parlement est grande dès le XIV^e siècle. Il contraint, par exemple, le roi Edouard II à l'abdication en 1327.

-Dès 1462, les membres du Parlement rédigent eux-mêmes les projets de loi (" bills "). En cas d'accord entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes, le roi se borne à promulguer le texte de loi (" law ").

-Le XVII^e siècle est une période de tension extrême entre le Parlement et le roi. La monarchie absolue, dont les rois Jacques I^{er} (1603-1625) et Charles I^{er} (1625-1649) entendent bien utiliser toutes les prérogatives, doit finalement céder devant le Parlement. En 1640, ce dernier obtient du roi qu'il abandonne ses pouvoirs discrétionnaires de convocation et de dissolution du Parlement. S'ouvre alors la période dite du Long Parliament ; convoqué par Charles I^{er} en 1640, il refuse les subsides, fait la guerre au roi et, finalement, est cassé par Cromwell. Après avoir tenté – en vain – de faire arrêter les responsables de l'opposition au sein du Parlement, le roi Charles I^{er} est arrêté et exécuté (1649).

-1^{er} mai 1660 : la déclaration de Breda met fin à la dictature installée par Cromwell, rétablit la monarchie et restaure le Parlement dans ses droits.

-Après la révolution de 1688, le pouvoir du Parlement s'accroît encore. C'est le Parlement lui-même qui donne la couronne au nouveau roi Guillaume II et qui, ainsi, prend la responsabilité du changement de dynastie. Le monarque est roi non par l'hérédité, mais par la volonté du Parlement.

- En 1714, avec l'accession à la couronne de la famille de Hanovre, le pouvoir royal s'affaiblit face, d'une part, à un Parlement toujours plus puissant et, d'autre part, à des ministres qui gagnent peu à peu en indépendance par rapport au roi.

- 1782, le Cabinet de Lord North, mis en cause sur la politique décidée par le roi, se retire collectivement. C'est la première fois que l'ensemble des ministres démissionne, mettant ainsi en évidence le principe de solidarité, comme accessoire indispensable au principe de responsabilité gouvernementale.

Source : Assemblée Nationale

1.1.1. La montée en puissance du Parlement

Au XIII^e siècle, comme dans toutes les monarchies féodales, le Roi, avant de prendre ses décisions importantes, consulte une assemblée composée des grands du royaume : le Magnum Concilium qui deviendra la Chambre des Lords.

Au XIV^e siècle, pour compenser le poids du Magnum Concilium le Roi Edouard 1^{er} décide de représenter les bourgs et les comtés. Ainsi naîtra une seconde Chambre : le Commune Concilium, c'est à dire la future Chambre des Communes. L'ensemble forme ce que l'on appelle le Model Parliament.

Ce Parlement dispose de pouvoirs de plus en plus importants.

Le premier de ceux-ci est le consentement de l'impôt. C'est la Grande Charte de 1215 qui reconnaît au Magnum Concilium le droit exclusif de consentir et donc d'autoriser l'impôt. Mais ce pouvoir est relativement réduit au début puisque l'impôt autorisé l'est pour toujours. Les parlementaires vont tenter de limiter la portée de cette autorisation dans le temps. Ils y parviendront définitivement en 1689 avec le Bill of Rights, puisque ce texte fondamental limitera le consentement de l'impôt à l'année. Ainsi, le Parlement doit-il être convoqué régulièrement, de plus, à partir de ce pouvoir financier, le Parlement va progressivement disposer du pouvoir législatif.

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

Dans un premier temps, naîtra un véritable pouvoir d'initiative des lois. En échange des impôts consentis, les parlementaires suggèrent au Roi l'adoption d'un certain nombre de lois, puisque le pouvoir législatif appartient pleinement au monarque. Celui-ci a tout intérêt à accepter, puisqu'il a besoin des impôts pour financer ses activités. Puis, les propositions (bills) feront l'objet d'une véritable discussion bref d'une élaboration parlementaire tant et si bien que le texte soumis au Roi sera approuvé tel quel. Le Parlement dispose alors d'un véritable pouvoir d'adoption des lois que le Roi peut certes contrer en opposant son veto.

Le troisième pouvoir est plus exceptionnel, mais tellement important, puisqu'il s'agit de celui de mettre fin au règne du monarque et d'en choisir un autre. Déjà en 1327 le Parlement avait contraint le roi Edouard II à l'abdication. Mais c'est au XVII^e siècle que ce pouvoir sera exercé à nouveau, ce qui entrainera des conséquences importantes pour le régime.

C'est d'abord la grande rébellion (1640-1660) qui éclatera. La dynastie des Tudor avait progressivement instauré un absolutisme qui fut accepté dans la mesure où fort habilement ils prirent la tête de la lutte contre l'Eglise romaine. Les Stuart qui leur succédèrent, continuèrent dans la voie de l'absolutisme, mais beaucoup plus maladroitement. Le Parlement protesta et bien qu'ayant obtenu la Pétition des Droits signée en 1628 par Charles 1^{er}, ses prérogatives furent bafouées.

Dans ces conditions, la Révolution éclata. Menée par le Parlement et ses troupes, elle aboutit à l'exécution de Charles 1^{er}.

Le 19 mai 1649, Oliver Cromwell, le chef des armées favorables au Parlement proclame la République, ou Commonwealth. Il exerce un pouvoir sans limites qui se transforme en une véritable dictature. A sa mort en 1658, son fils Richard Cromwell lui succède mais pour très peu de temps car en février 1660, le général George Monck et son armée marchent sur Londres, et restaurent la Monarchie.

Durant vingt-huit années Charles II, le fils du roi décapité, règnera en promulguant notamment la loi de l'Habeas corpus et réussira à cicatrifier les blessures passées. Mais à sa mort, son frère Jacques II lui succèdera. Catholique et rigide il perd tout crédit. Alors éclate ce que les anglais appellent la Glorieuse révolution. Jacques II est chassé du trône; pour l'y remplacer, le Parlement fait appel à sa fille Marie et à son gendre Guillaume d'Orange, un prince hollandais protestant. Mais avant d'y accéder, ceux-ci doivent, le 22 janvier 1689, accepter le Bill of Rights (Déclaration des droits) que les Chambres ont voté et qui limite considérablement les pouvoirs du Roi.

La monarchie féodale des origines, après avoir été transformée par les Tudor et les Stuart en monarchie absolue, s'est transformée en monarchie limitée. Elle-même deviendra progressivement une monarchie parlementaire en raison de transformations importantes au sein de l'Exécutif.

1.1.2. La mise en place d'un Cabinet responsable politiquement

Si du côté du Parlement les choses ont changé, du côté de l'Exécutif, la situation va également évoluer progressivement.

Le Roi avait pris l'habitude à l'époque des Tudor puis des Stuart de s'entourer de ministres qui n'étaient que des conseillers, or progressivement les conseillers vont se transformer en gouvernants. De plus ils gouverneront en accord avec le Parlement ce qui revient à dire que la responsabilité politique apparaîtra.

1.1.2.1. La transformation des conseillers en gouvernants

Ce phénomène est dû selon Joseph-Barthelemy et Paul. Duez à un « concours de circonstances qui, depuis, 1714, a donné à l'Angleterre un roi ignorant l'anglais, un roi aveugle et fou, un roi fainéant, puis une reine » C'est ce concours de circonstances ô combien étonnant qui, selon ces auteurs « explique le gouvernement par les ministres ».

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

Par l'Acte d'établissement de 1701, une cinquantaine de prétendants catholiques au trône furent écartés et le successeur d'Anne, la dernière souveraine de la Maison Stuart, fut son cousin, l'électeur protestant du Hanovre, George I^{er}. Celui-ci, né et éduqué en Allemagne, ignore tout de l'Angleterre jusqu'à sa langue. C'est pourquoi, il ne participe pas aux délibérations des ministres qui se réunissent dans un petit cabinet - d'où le terme qui désigne le Gouvernement -. Il se contentera de valider les décisions préparées après avoir entendu un compte rendu sommaire du Premier ministre fait en latin.

Ainsi se forme une règle coutumière selon laquelle les ministres délibèrent hors la présence du Roi et règlent en dehors de lui, les grandes affaires de l'Etat. Cette règle ne sera plus remise en question. Georges II, continuera dans la tradition de son père. Quant à Georges III, il sombre dans la folie puis devient aveugle et ne peut gouverner réellement. Son fils, Georges IV qui règne jusqu'en 1830, est complètement discrédité par les désordres de sa vie privée. Son frère, Guillaume IV, lui succède, mais c'est un homme sans grande envergure. En 1837, c'est sa nièce Victoria qui monte sur le trône à l'âge de dix-huit ans. Elle régnera jusqu'en 1901.

On comprend mieux dans ces conditions pourquoi, toujours selon Joseph-Barthelemy et Paul. Duez, « *Jamais l'Angleterre et ses ministres ne furent plus grands qu'à l'époque des rois incapables* »

Si les conseillers deviennent des gouvernants, c'est aussi parce que ceux-ci s'appuient sur le Parlement. C'est ainsi que naît la responsabilité politique du Cabinet devant le Parlement.

1.1.2.2. L'apparition de la responsabilité politique

C'est à partir d'une procédure permettant la mise en œuvre de la responsabilité pénale des ministres, l'impeachment, qu'apparaîtra la responsabilité politique du Gouvernement. Selon un vieil adage on ne peut être jugé que par ses pairs. Les ministres ne pouvaient donc pas être jugés comme le commun des mortels. Une procédure particulière va être mise en place : l'impeachment.

Puisque dans chaque comté existe un jury d'accusation, c'est la Chambre des Communes qui représentant ceux-ci, va exercer à l'égard des ministres cette fonction. Ainsi dans le cadre de l'impeachment il revient aux Communes de déclencher les poursuites. C'est à la Chambre des Lords qui, entre autres fonctions exerce celle d'un tribunal, qu'il reviendra logiquement de juger les ministres poursuivis.

Cette procédure va être détournée. Menacé d'être poursuivi au pénal par le biais de l'impeachment, et risquant ainsi des peines extrêmement lourdes, tel ministre comprenant qu'en réalité l'on veut son départ du Gouvernement, démissionnera. Ce détournement de l'impeachment permettant la mise en œuvre d'une responsabilité politique, se fera par étape.

Dans un premier temps, cette pratique fera apparaître la responsabilité politique individuelle. Ainsi, en 1742, Robert Walpole menacé d'impeachment préférera démissionner et quitter seul le pouvoir.

Dans un second temps, c'est la responsabilité politique collective qui sera instaurée. En 1782, pour la première fois, tout le Cabinet conduit par Lord North est renversé. Pour la première fois, un gouvernement collégial homogène est renversé par un Parlement, le régime parlementaire est né.

Le pouvoir est donc passé du Roi au Parlement, mais c'est le Premier ministre qui va en hériter en raison du phénomène majoritaire produit par le « *two party system* ».

1.2. La cadre sociologique : le two party system ou le bipartisme rigide

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

Selon Ivor Jennings, «une étude de la constitution anglaise d'aujourd'hui doit commencer par les partis politiques finir par eux... après en avoir discuté de long en large». C'est dire l'importance des partis politiques qui forment un système original : le two party system.

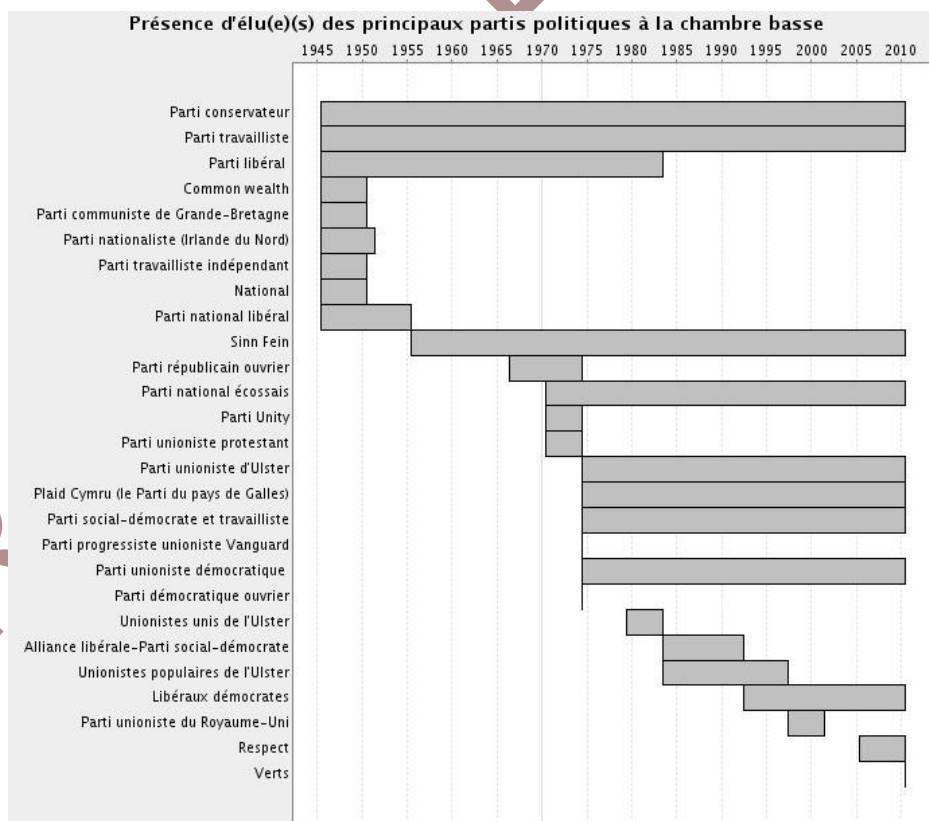
1.2.1. Les éléments du système de parti

En Grande Bretagne, deux grands partis monopolisent la vie politique, ce qui n'exclut pas bien sûr l'existence d'autres partis, les petits partis.

Outre les Libéraux-Démocrates qui ont accédés au pouvoir en s'alliant avec les Conservateurs au lendemain des élections législatives de 2010, le Royaume-Uni compte plusieurs petits partis nationalistes. A ce titre, il faut citer en tout premier lieu le Scottish National Party qui dirige l'Ecosse et qui organise le référendum du 18 septembre 2014. Il faut citer également le Plaid Cymru gallois et l'Ulster Unionist Party ainsi que le Sinn Fein pour l'Irlande du Nord.

Ces partis nationalistes se sont renforcés depuis le processus de «Dévolution» qui a transféré en 1999 des pouvoirs importants du Parlement du Royaume-Uni au Parlement écossais, à l'Assemblée nationale de Galles ainsi qu'à l'Assemblée nord-irlandaise et à leurs branches exécutives respectives.

En dehors des partis nationalistes, un certain nombre de partis se sont développés, comme le Parti vert de l'Angleterre et du Pays de Galles, le Parti national britannique (BNP), le Parti du respect. Mais c'est le Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP) qui a obtenu des résultats historiques, le 2 mai 2013, avec 23 %, aux élections locales partielles, juste derrière les Tories avec 25 % et le Labour avec 29 %. En mai 2014, aux élections européennes, l'UKIP a obtenu le plus grand nombre de voix (27,49%).



Royaume-Uni

N.B. Graphique établi à partir de la date des élections générales.

- On n'y trouve que les partis qui ont obtenu au moins un siège lors de deux élections législatives (chambre basse).

- Le plus souvent nous avons conservé le nom du parti tel qu'il est, le plus souvent, utilisé dans les publications françaises.

- Le nom du parti au moment de l'élection est conservé jusqu'à l'élection suivante même si un changement est survenu pendant le mandat.

Perspective Monde | Université de Sherbrooke

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

Bien sûr le duopole n'a pas pour autant disparu, mais il semble menacé. Il l'est non seulement par la montée en puissance des « petits partis », mais aussi par le succès des Libéraux-Démocrates qui ont contraint pour la première fois depuis la fin de la guerre un des deux grands partis à s'entendre avec eux pour former une coalition.

1.2.1.1. Le duopole

A la fin du XVII^e siècle apparaissent deux formations les Tories et les Whigs. Plus tard ils donneront naissance aux Conservateurs et aux Libéraux ces derniers laisseront la place aux Travaillistes.

► Le Parti Conservateur ou Conservative Party

Le Parti conservateur britannique a été fondé en 1834. C'est en 1912 que le parti prend son nom actuel. Depuis 1965, le chef du parti, le Leader, est élu par les députés. Parmi les grandes figures du parti conservateur, il faut citer Benjamin Disraeli, Winston Churchill, Edward Heath, Margaret Thatcher, John Major et aujourd'hui David Cameron.

C'est le parti de la droite britannique, rassemblant les conservateurs traditionnalistes et les royalistes, les néo-libéraux, et les conservateurs sociaux. Depuis quarante ans, le parti est profondément divisé sur la question de la souveraineté et sur le rôle de la Grande Bretagne au sein de l'Union européenne. Une majorité des membres du parti est favorable à une révision des termes d'adhésion de la Grande Bretagne à l'Union européenne. David Cameron a d'ailleurs promis qu'en cas de réélection, il organisera un référendum sur un éventuel retrait. Mais d'autres Conservateurs, notamment les industriels et chefs d'entreprise, sont assez europhiles.

Il est aujourd'hui allié au parti Liberal-Démocrate (Lib-Dem) fondé en 1988 après la fusion du vieux Parti libéral et du Parti social-démocrate (SDP), lui-même issu d'une scission de l'aile droite du Parti travailliste en 1981. Parti politique centriste, d'inspiration libérale, il est membre du Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs, Il est considéré comme le plus europhile des trois grands partis politiques britanniques. Leur Leader, Nick Clegg est vice-Premier ministre.

► Le parti travailliste ou Labour Party

A la fin du XIX^e siècle, les syndicats décident de se doter d'un mouvement politique autonome lors des élections plutôt que de s'en remettre aux représentants du parti libéral. Le parti travailliste est officiellement né en 1900 (il prit son nom actuel en 1906).

Le Labour, réunit toute la gauche démocratique anglaise, du centre gauche libéral désormais prédominant à la vieille gauche collectiviste désormais très minoritaire. Le parti est soutenu et subventionné par les syndicats britanniques, mais n'est pas du tout contrôlé, ni véritablement influencé, par ceux-ci. Très affaibli à la suite de la récession des années 1970, le parti a été largement réformé par la suite par Tony Blair, qui en a fait un parti moderne et social-libéral.

Parmi les grands noms du parti travailliste, on retient: Ramsay Mac Donald (premier PM travailliste en 1924), Ernest Bevin, Clément Attlee, Harold Wilson, Gordon Brown et aujourd'hui Ed. Miliband. Jusqu'en 1981, seuls les députés élisaient le chef du parti, en 1981 l'aile gauche imposa que les syndicats et les adhérents puissent aussi participer à ce vote.

1.1.2.2. Les origines du duopole

Le bipartisme existe depuis toujours en Grande Bretagne. On peut dans ces conditions se demander pourquoi il n'y a place que pour deux grands partis. Plusieurs explications peuvent être avancées.

Des causes historiques peuvent dans un premier temps être invoquées. Il est facile de constater qu'en Grande Bretagne, il y a toujours eu une coupure de l'opinion en deux camps. Ceux qui étaient pour le maintien des solutions traditionnelles, c'est à dire ceux qui soutenaient le Roi :

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

les Tories Et ceux qui voulaient faire évoluer les choses, ceux qui soutenaient le Parlement : les Whigs. Or ce clivage en Grande Bretagne n'a pas été perturbé par d'autres comme dans la plupart des Etats européens. Mais cette explication n'est pas la seule.

En effet, sur un plan plus technique, l'existence du mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour est sans aucun doute un élément important qui doit être retenu.

Ce mode de scrutin utilisé pour l'élection des députés, favorise les grands partis puisque pour l'emporter, il faut avoir le plus grand nombre de voix. Ainsi les grands partis sont sur représentés et les petits partis, sous représentés. Si le mode de scrutin n'explique pas le bipartisme, il favorise, en tous les cas, sa conservation.

1832: une loi modernise le système électoral, résultat: le nombre d'électeurs passe de 4 à 7% de la population (masculine).
1867: un nouveau texte permet de doubler le nombre d'électeurs grâce à l'attribution du droit de vote aux ouvriers des villes.
1872: introduction de l'urne (ballot box).
1918: suffrage universel pour les hommes âgés de 21 ans et pour les femmes âgées de 30 ans.
1928 : les femmes peuvent voter dès 21 ans 1948 le vote multiple, pour les hommes d'affaires notamment, est supprimé.
1969 : droit de vote à 18 ans

1.2.2. Le fonctionnement du système de parti

Le bipartisme anglais est rigide ce qui signifie, sur le plan de son fonctionnement interne qu'il existe une forte discipline, celle-ci va produire des effets importants sur le système politique tout entier.

Dates des élections	Parti	Nombre de sièges	% de sièges	%des suffrages exprimés	sur ou sous représentation en %
28 février 1974	Conservateur	297	46,7	37,9	+ 8,8
	Travailliste	301	47,4	37,1	+ 10,3
	Libéral	14	2,2	19,3	- 17,1
10 octobre 1974	Conservateur	277	43,6	35,8	+ 7,8
	Travailliste	319	50,2	39,2	+ 11
	Libéral	13	2	18,3	-1 6,3
3 mai 1979	Conservateur	339	53,3	43,9	+ 9,4
	Travailliste	269	42,3	36,9	+ 5,4
	Libéral	11	1,7	13,8	- 12,1
9 juin 1983	Conservateur	397	61	42,4	+ 18,4
	Travailliste	209	32	27,6	+ 4,4
	Libéral	23	3,5	25,4	- 21,9
11 juin 1987	Conservateur	376	57,8	42,3	+ 15,5
	Travailliste	229	35,2	30,8	+ 4,4
	Libéral	22	3,3	22,5	- 19,2
9 avril 1992	Conservateur	336	51,6	41,9	+ 9,7
	Travailliste	271	41,6	34,4	+ 7,2
	Libéral	20	3,1	17,8	- 14,7
1 mai 1997	Conservateur	163	25	30,6	- 5,6
	Travailliste	421	63,5	43,1	+ 20,4
	Lib Dem	46	7	16,7	-9,7
7 juin 2001	Conservateur	166	25,2	32	+ 6,8
	Travailliste	413	62,6	41	+ 21,6
	Lib Dem	52	7,8	18	- 10,2
5 mai 2005	Conservateur	197	29,8	32,32	+ 2,52
	Travailliste	354	53,7	35,21	+ 18,49
	Lib Dem	62	10,8	22,08	- 11,28
6 mai 2010	Conservateur	306	47 %	36,1 %	+10,9
	Travailliste	258	39,6 %	29 %	+ 10,6
	Lib Dem	57	8,7 %	23 %	- 14,3

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

1.2.2.1. Le fonctionnement interne ou la discipline de parti

La discipline est observable d'abord dans les comportements, c'est la discipline de vote, elle est renforcée par l'encadrement important des parlementaires.

On dit en Grande Bretagne que chaque parti vote comme un seul homme. Cela signifie que dans chaque groupe parlementaire, la décision est collégiale. Une fois l'attitude déterminée, elle est mise en œuvre par chaque membre du groupe. Bien sûr cette discipline est susceptible d'assouplissement en fonction des circonstances, des problèmes envisagés et de la personnalité des députés. Mais de manière générale, elle est assez forte. Elle s'explique par l'encadrement des députés de base.

Chaque groupe parlementaire est formé par des députés de base que l'on appelle les «*backbenchers*», car ils siègent sur les bancs du fond. Devant, sur le «*front bench*», on trouve les cadres du parti. Cette disposition spatiale des députés illustre l'encadrement des groupes parlementaires.

Cet encadrement est d'abord fonctionnel. Il se traduit par l'existence dans chaque groupe, chez les conservateurs, comme chez les travaillistes, de «*whips*». Ce sont des députés qui ont pour mission de faire passer les consignes de vote et de faire en sorte qu'elles soient appliquées. Eux-mêmes sont dirigés par le Chief-Whip qui a rang de Ministre.

Mais l'encadrement n'est pas seulement fonctionnel, il est également politique. Chaque parti désigne son Leader. C'est le groupe parlementaire qui élit le Leader, même si chez les Travaillistes le groupe n'est pas seul à participer à cette désignation. Le Leader a vocation à devenir Premier ministre en cas de victoire électorale du Parti. De la même manière le parti nomme un «*shadow cabinet*». Lui aussi a vocation, en cas de victoire électorale à devenir le Gouvernement anglais.

Les Leaders travaillistes	Période où ils ont été Leader	Période où ils ont été PM
Clement ATTLEE	nov. 35 - décembre 55	juillet 1945 - octobre 1951
Hugh GAITSKELL	décembre 55 – janv. 1963	-
Harold WILSON	février 1963 – avril 1976	oct. 64-juin 70 et mars74-av.76
James CALLAGHAN	avril 1976 – nov. 1980	avril 1976 – mai 1979
Michael FOOT	nov.1980 – octobre 83	-
Neil KINNOCK	octobre 1983 – mai 1992	-
John SMITH	mai 1992 – août 1994	-
Tony BLAIR	août 1994 - juin 2007	mai 1997 - juin 2007
Gordon BROWN	juin 2007- mai 2010	juin 2007- mai 2010
Ed Miliband	septembre 2010-	

Les Leaders conservateurs	Période où ils ont été Leader	Période où ils ont été PM
Winston CHURCHILL	octobre 1940 – avril 1955	mai 40–juil 45 et oct 51-av.55
Anthony EDEN	avril 1955 – janvier 1957	avril 1955 – janvier 1957
Harold Mac MILLAN	janv.1957 – octobre 1963	janvier 1957 – octobre 1963
Alec DOUGLAS - HOME	novembre 63 – juillet 65	octobre 1963 – octobre 1964
Edward HEATH	juillet 1965 – février 1975	juin 1970 – mars 1974
Margaret THATCHER	fév. 1975 – novembre 90	mai 1979 – novembre 1990
John MAJOR	nov. 1990 – mai 1997	novembre 1990 – mai 1997
William HAGUE	mai 1997 - septembre 2001	-
Iain DUNCAN SMITH	septembre 2001- nov. 2003	-
Michael HOWARD	nov. 2003 - dec 2005	-
David CAMERON	dec 2005-	mai 2010 -

1.2.2.2. Le fonctionnement externe ou les effets sur le système politique

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

Le bicamérisme rigide entraîne des conséquences importantes sur le système politique tout entier. Parmi les plus importantes il faut citer la stabilité gouvernementale et la démocratie semi-représentative.

La stabilité gouvernementale est la caractéristique la plus importante du régime parlementaire anglais.

Elle se traduit par ce que l'on appelle le Gouvernement de législature puisque les Gouvernements britanniques restent en place pendant toute la durée de la législature et souvent au-delà comme le montre ce tableau.

Périodes	Durée	Parti politique au pouvoir	Premier Ministre en place
1940 - 1945	5 ans	Conservateur	W. Churchill
1945 - 1951	6 ans	Travailliste	C. Attlee
1951 - 1955	13 ans	Conservateur	W. Churchill
1955 - 1957		Conservateur	A. Eden
1957 - 1963		Conservateur	H. Mac Millan
1963 - 1964		Conservateur	A. Douglas -Home
1964 - 1970	6 ans	Travailliste	H. Wilson
1970 - 1974	4 ans	Conservateur	E. Heath
1974 - 1976	5 ans	Travailliste	H. Wilson
1976 - 1979		Travailliste	J. Callaghan
1979 - 1990		Conservateur	M. Thatcher
1990 - 1997	18 ans	Conservateur	J. Major
1997 - 2007		Travailliste	T. Blair
2007 - 2010	13 ans	Travailliste	G. Brown
2010 -		Conservateur / Lib-Dem	D. Cameron

Si chacun des grands partis britanniques peut à lui seul disposer de la majorité aux Communes, si de plus chaque parti peut faire voter ses députés comme un seul homme, le Gouvernement est assuré de rester longtemps en place. C'est à dire pendant toute la durée de la législature, et souvent plus longtemps encore.

La responsabilité politique n'est quasiment plus mise en œuvre et la dissolution est détournée de sa fonction initiale, elle sert à déterminer le bon moment pour organiser les élections législatives. On remarquera cependant que la loi du 15 septembre 2011 (Fixed-Term Parliaments Act 2011) instaure en principe un mandat fixe de cinq ans pour la Chambre des Communes, ce qui va quand même dans le sens de la stabilité gouvernementale.

Les Gouvernements, disposant de la durée, peuvent être efficaces. Mais au bout d'une ou deux législatures, ils laissent leur place à leurs concurrents politiques qui à leur tour ont la possibilité de mettre en œuvre leur programme. L'alternance dont le rythme peut varier selon les périodes, fonctionne donc comme le contrepoids de la stabilité gouvernementale.

Le deuxième effet majeur du bicamérisme rigide sur le système politique tout entier est sans aucun doute ce que l'on appelle la démocratie semi-représentative.

Par cette expression que l'on doit à Adhémar Esmein et Julien Laferrière on désigne le système représentatif dans lequel le peuple peut lui-même, en désignant ses représentants prendre des décisions sur les problèmes de fond. En votant dans sa circonscription pour élire un député, l'électeur anglais choisit aussi son Premier ministre ainsi que le programme qu'appliquera le futur Gouvernement.

En effet, le Premier ministre britannique est « *quasiment* » élu par le peuple puisque le Leader du parti qui gagne les élections est nommé Premier ministre. Il s'agit d'une règle non écrite.

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

mais bien réelle. Dans la mesure où le Leader est connu avant l'élection, les électeurs choisissent ainsi leur Premier ministre qui est quasiment élu au suffrage universel.

De plus, le Leader du parti met en avant le programme de son parti. Les électeurs savent qu'en cas de victoire il sera appliqué, car si le parti gagne les élections il aura à lui tout seul la majorité, il ne devra donc pas composer avec d'autres partenaires. Le programme électoral se transforme ainsi en programme de Gouvernement. Il faut toutefois remarquer que lors des dernières élections législatives, pour la première fois depuis la fin de la guerre, le programme de Gouvernement a été élaboré après les élections dans la mesure où le nouveau Gouvernement s'appuyait sur une coalition. Cela montre si besoin en était que lorsque le bipartisme tend à disparaître, ses effets sur le système politique tendent également à disparaître.

2. LES COMPOSANTES INSTITUTIONNELLES DU SYTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

Elles sont au nombre de deux, l'Exécutif et le Parlement

2.1. L'Exécutif

L'Exécutif est dualiste, ce qui est normal en régime parlementaire, il se compose du Gouvernement et de la Couronne.

2.1.1. La Couronne

La Grande Bretagne est la plus ancienne des monarchies européennes actuelles, mais cette monarchie a évolué avec le temps. Le monarque a vu ses pouvoirs se restreindre progressivement. Pour autant ses fonctions ne sont pas négligeables.

2.1.1.1. Des pouvoirs limités

La Reine d'Angleterre dispose de pouvoirs importants, mais ils ne sont que nominalement exercés. Ils sont la trace de pouvoirs qui auparavant appartenaient pleinement au Souverain, mais qui avec l'évolution du régime, sont exercés par le Premier ministre et son Cabinet.

Le premier de ceux-ci est la nomination du Premier ministre. Il s'agit là d'un pouvoir important, mais qui a été réduit, puisque la Reine ne peut pas choisir le Premier ministre, son intervention se réduisant en une simple formalité : la nomination. Selon une coutume, en effet, la Reine doit nommer le Leader du parti qui gagne les élections législatives.

C'est le monarque qui ouvre tous les ans les sessions du Parlement, lors d'une cérémonie nommée le State opening of Parliament au cours de laquelle la Reine prononce le « discours du Trône » qui énonce le programme du Gouvernement au cours de l'année. Mais si ce discours est lu par la Souveraine, il est écrit par le Premier ministre.

La sanction royale fait également partie des pouvoirs royaux. Elle correspond à ce que nous appelons la promulgation des lois. Dans un passé lointain le monarque pouvait refuser sa sanction : il opposait ainsi son veto. De nos jours, la sanction doit être accordée. Là encore, ce qui a été jadis une prérogative importante est devenu une simple formalité.

Enfin, c'est la Reine qui prononce la dissolution de la Chambre des Communes. Là encore on assiste au même phénomène. La dissolution a été pendant longtemps un pouvoir exclusif du Roi. A partir du moment où le régime parlementaire de dualiste est devenu moniste, le droit de dissolution est passé des mains du Roi à celles du Premier ministre. Aujourd'hui la reine ne fait que

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

prononcer la dissolution de la Chambre des Communes, mais c'est le Premier ministre qui décide de recourir à ce moyen.

Cependant la loi du 15 septembre 2011 (Fixed-Term Parliaments Act 2011) retire ce pouvoir au Premier ministre. La dissolution ne peut en effet être décidée que par l'autodissolution votée à la majorité des deux tiers des députés ou bien devient automatique dans l'hypothèse où la Chambre, ayant officiellement retiré sa confiance à un Gouvernement ne l'accorde à aucun autre dans le délai de quatorze jours.

2.1.1.2. Des fonctions certaines

La Reine exerçant ses fonctions de chef de l'Etat pour la durée de sa vie incarne le principe de continuité de l'Etat et ce d'autant plus qu'elle appartient à une dynastie fort ancienne. A cette fonction de stabilité s'ajoute une fonction de symbole. La Reine incarne en effet la Nation, elle est ce qui unit les différents royaumes. La couronne constitue un symbole important de l'identité britannique.

Mais surtout, elle exerce une magistrature d'influence et de persuasion qui passe par sa rencontre hebdomadaire avec le Premier ministre. Par tradition, ce dernier informe la Souveraine, du déroulement des affaires, et demande son avis. Avec plus de soixante ans de règne, la Reine Elizabeth II a acquis une grande expérience en matière de gestion des affaires de l'Etat. Elle joue un rôle de « sage » apprécié par ses Premiers ministres de toutes tendances politiques.

2.2.2. Le Gouvernement

Son organisation est originale, ses pouvoirs sont importants.

2.2.2.1. Organisation

Le Gouvernement britannique est formé par un ensemble d'éléments qui s'imbriquent les uns dans les autres.

► Le Conseil Privé

C'est la formation originale. Il rassemble quelque 500 personnes parmi lesquelles le prince de Galles, le duc d'Edimbourg, le Premier ministre, les membres du Cabinet et certains ministres de haut rang hors Cabinet, les chefs des partis politiques, les Law Lords et les juges des Cours d'appel d'Angleterre et du Pays de Galles, d'Irlande du Nord et de Nouvelle-Zélande, le président de la Cour suprême et les archevêques de Cantorbéry et d'York.

Son rôle est purement formel puisqu'il ne fait entériner les « Orders in Council » qui correspondent à notre législation déléguée. Mais le texte de ces actes est rédigé par le Cabinet.

► Le Ministère

Il comprend l'ensemble des ministres dont les catégories sont diverses.

Il faut citer en premier lieu les ministres avec portefeuille (Departmental ministers). Ils sont une vingtaine, et forment le gouvernement dans le gouvernement. Ils portent le titre de Secretary of state (ex.: Home Office, Intérieur, Foreign Office, Affaires étrangères), ou d'autres titres (ex.: Lord Chancellor, Lord chancelier, Chancellor of the Exchequer, chancelier de l'Echiquier)

En second lieu, on mentionnera les ministres sans portefeuille (Non departmental ministers) qui sont une dizaine, comme le Lord Privy Seal, Garde des Sceaux, le Leader de la Chambre des Communes ou des Lords, le Lord President of the Privy Council, le Chancellor of the Duchy of Lancaster qui gère les biens de la Couronne, le Paymaster General (trésorier-payeur général).

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

Le Gouvernement comprend également quelques secrétaires d'Etat (Ministers of state) affectés à un ministère pour alléger la tâche du ministre avec portefeuille.

Enfin il faut signaler l'existence de Junior ministers, qui sont en quelque sorte des sous-secrétaires d'Etat.

► Le Cabinet

Historiquement, le Cabinet est le comité exécutif du Conseil privé. C'est la formation politique la plus resserrée, qui ne comprend que les personnages les plus importants.

LE CABINET	
Prime Minister, First Lord of the Treasury and Minister for the Civil Service	David CAMERON MP (Con)
Deputy Prime Minister, Lord President of the Council (Cabinet Office)	Nick Clegg MP (LD)
First Secretary of State and Leader of the House of Commons	William Hague MP (Con)
Chancellor of the Exchequer	George Osborne MP (Con)
Home Secretary	Theresa May MP (Con)
Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs	Philip Hammond MP (Con)
Secretary of State for Justice and Lord Chancellor	Chris Grayling MP (Con)
Secretary of State for Defence	Michael Fallon MP (Con)
Secretary of State for Business, Innovation and Skills	Vince Cable MP (LD)
Secretary of State for Work and Pensions	Iain Duncan Smith MP (Con)
Secretary of State for Health	Jeremy Hunt MP (Con)
Secretary of State for Communities and Local Government	Eric Pickles MP (Con)
Secretary of State for Education	Nicky Morgan MP (Con)
Secretary of State for International Development	Justine Greening MP (Con)
Secretary of State for Energy and Climate Change	Edward Davey MP (LD)
Secretary of State for Transport	Patrick McLoughlin MP (Con)
Secretary of State for Scotland	Alistair Carmichael MP (LD)
Secretary of State for Northern Ireland	Theresa Villiers MP (Con)
Secretary of State for Wales	Stephen Crabb MP (Con)
Secretary of State for Culture, Media and Sport	Sajid Javid MP (Con)
Secretary of State for Environment, Food and Rural Affairs	Elizabeth Truss MP (Con)
Chief Secretary to the Treasury	Danny Alexander MP (LD)
Leader of the House of Lords and Lord Privy Seal	Baroness Stowell of Beeston (Con)
Parliamentary Secretary to the Treasury and Chief Whip	Michael Gove MP (Con)
Minister for the Cabinet Office and Paymaster General (Cabinet Office)	Francis Maude MP (Con)
Minister for Government Policy and Chancellor of the Duchy of Lancaster	Oliver Letwin MP (Con)
Minister of State (Cabinet Office) (Jointly with the Department for Education)	David Laws MP (LD)
Minister of State (Department for Business, Innovation and Skills) (Universities and Science)	Greg Clark MP (Con)
Attorney General	Jeremy Wright QC MP (Con)
Minister without Portfolio (Cabinet Office)	Grant Shapps MP (Con)
Minister of State (Department for Business, Innovation and Skills)	Matthew Hancock MP (Con)
Minister of State (Department for Work and Pensions) (Cabinet)	Esther McVey MP (Con)
Minister of State (Foreign and Commonwealth Office)	the Baroness Anelay of St Johns DBE (Con)

Depuis 1902, le Premier Ministre britannique est toujours un élu siégeant à la Chambre des Communes. C'est pourquoi, lorsqu'en 1963 Douglas Home qui siégeait à la Chambre des Lords a été pressenti pour devenir Premier ministre, il a renoncé à son titre et s'est fait élire lors d'une élection partielle à la Chambre des Communes.

La plupart des ministres siègent également à la Chambres de Communes. Le Gouvernement est formé par le parti disposant seul, ou (comme actuellement en coalition) d'une majorité de sièges à la Chambre des Communes. Les membres du Gouvernement siègent au premier rang des bancs de l'assemblée (Front bench), directement en face des élus de l'opposition.

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

2.2.2.2. Pouvoirs

Il faut distinguer les pouvoirs du Premier ministre et ceux du Cabinet.

► Les pouvoirs du Premier ministre

Ses pouvoirs de fait sont importants : il compose lui-même son Cabinet, désigne les ministres et crée au besoin de nouveaux ministères. Il préside les réunions du Cabinet, en fixe l'ordre du jour, oriente ses débats, contrôle la mise en œuvre de la politique définie.

Le Premier ministre dispose vis-à-vis des membres de son Cabinet de deux armes essentielles : le pouvoir de nomination et de renvoi. Illustre assez bien ce pouvoir de direction du Cabinet cette déclaration de Sir Alec Douglas-Home avant de devenir Premier ministre, « *chaque membre du Cabinet est, en un sens, l'agent du Premier ministre, son assistant (...) Aucun ministre ne pourrait prendre une initiative importante sans consulter le Premier ministre ; à l'inverse, si le Premier ministre veut entreprendre une action, le ministre intéressé doit choisir entre s'incliner ou démissionner* ».

Toutefois avec la loi du 15 septembre 2011 (Fixed-Term Parliaments Act 2011), le Premier Ministre perd l'une de ses prérogatives les plus considérables, le droit de dissolution de la Chambre des Communes.

► Les pouvoirs du Cabinet

C'est le Cabinet qui collégialement détermine la politique, qui dirige l'administration et qui partage l'initiative des lois avec le Parlement même si ce partage est théorique dans la mesure où 90% des lois sont d'origine gouvernementale. Enfin, l'initiative financière, comme en France, appartient exclusivement au Cabinet.

2.2. Le Parlement

Le Parlement anglais est considéré comme l'un des Parlements les plus anciens. A part quelques courtes interruptions, il siège au même endroit, le Palais de Westminster, depuis 1265. Il comprend la Chambre des Communes et la Chambre des Lords.

2.2.1. La Chambre des Communes (House of Commons)

Elle composée de 650 députés (MPs ou Members of Parliament) élus pour 5 ans au suffrage universel et au scrutin majoritaire à un tour. Selon ce système le candidat ayant le plus de voix lors d'une élection est élu, qu'il ait ou non la majorité absolue. Les élus n'ont pas de suppléant, en cas de décès, de démission ou de destitution, on procède à une élection partielle.

2.2.1.1. Organisation

La session parlementaire unique débute généralement au cours de la deuxième quinzaine du mois de novembre. Elle est traditionnellement ouverte par un discours de la Reine. Au cours de l'année, la Chambre des Communes s'ajourne à plusieurs reprises. Depuis 1991, les périodes d'ajournement sont annoncées dès le début de la session. L'ordre du jour est fixé par le Leader de la Chambre c'est-à-dire le ministre chargé des relations avec le Parlement. La durée moyenne des séances est d'environ huit heures

La présidence est assurée par une très vieille et originale institution : le Speaker. Nommé par consensus, jusqu'à la dernière désignation, il exerce ses fonctions avec une grande autorité. Il n'a pas d'adversaire dans sa circonscription, de fait il est Speaker à vie ou presque. Actuellement le Speaker est issu du parti conservateur. John Bercow a été élu Speaker le 22 juin 2009, après la démission de son prédécesseur, le travailliste Michael Martin, dans le contexte difficile du scandale

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

des notes de frais des députés britanniques. Lui-même avait succédé à la très populaire Betty Boothroyd.

Comme dans tous les parlements, il existe plusieurs catégories de commissions. D'abord il existe une commission tout à fait originale : le comité de la chambre entière. Elle réunit tous les députés, mais elle est présidée par un Chairman et non par le Speaker. Cette commission permet à la Chambre d'examiner les textes en dehors des règles de procédures lourdes et formelles qui s'appliquent normalement.

Depuis 2006, les Standing Committees de la Chambre des communes soient renommés «*Public Bill Committees* ». Ils participent, à la procédure législative pour chaque projet ou proposition de loi déposée devant le Parlement. Leur composition et leur organisation sont toutefois similaires à celle des anciens Standing Committees. Ils comportent de seize à cinquante membres. Ils sont nommés par le Selection Committee pour la durée de la session parlementaire à la proportionnelle des groupes parlementaires de la Chambre des communes. Chaque commission prend le nom des projets ou proposition de loi qu'elle est chargée d'examiner. Une fois la tâche accomplie, la Commission est dissoute et reconstituée avec d'autres membres pour l'examen d'un nouveau projet ou proposition de loi.

Les Select committees sont des commissions permanentes et spécialisées chargées de contrôler l'action du Gouvernement dans un secteur particulier.

2.2.1.2. Pouvoirs

La Chambre des communes dispose du pouvoir législatif et du pouvoir de contrôle.

► Pouvoir législatif

Les députés partagent avec le Cabinet le droit d'initiative des lois. Mais ce pouvoir est relativement formel dans la mesure où 90% des lois sont le produit d'une initiative du Cabinet. Pour ce qui est de l'adoption, ce pouvoir est partagé de manière très inégalitaire avec la Chambre des Lords. (cf. infra). De plus il faut souligner que le pouvoir législatif peut être délégué exceptionnellement au Cabinet (Orders in Council).

La procédure des débats

Le Speaker (le Président) siège dans le Fauteuil du Speaker qui se trouve au bout de la Table de La Chambre. Le Gouvernement prend place à la droite du Speaker et l'opposition à sa gauche. La tâche du Speaker est d'assurer la bonne marche des débats et d'inviter les Députés à prendre la parole. Le Député qui est appelé à intervenir doit s'adresser au Président et faire référence aux autres Députés en mentionnant leur circonscription et aux Ministres en mentionnant leur fonction ministérielle. Les Députés utilisent donc dans leurs échanges la formule : « l'Honorable Membre pour la circonscription de ... » ou lorsqu'ils s'adressent à un Conseiller Privé « le Très Honorable Membre pour la circonscription de ... ». Lorsqu'un Député fait référence à un Député de son parti, il utilise généralement l'expression « Mon Honorable Ami ». La tradition veut que seuls les Ministres et les porte-parole de l'opposition (les membres du Cabinet fantôme) soient autorisés à prendre la parole aux Tribunes (Despatch Boxes).

Les débats de la Chambre des communes ont toujours pour origine une motion (ex. « Que telle ordonnance soit approuvée » ou bien « Que le projet de loi soit lu une deuxième fois »). A la fin du débat, le Speaker ou, si un projet de loi est en cours d'examen par un Comité, le Président du Comité, pose la question. Un vote de la Chambre (Division) peut ensuite avoir lieu, au cours duquel les Parlementaires doivent, selon qu'ils désirent voter pour ou contre la motion, se rendre dans le vestibule (lobby) « Aye » ou « No », qui jouxte la Chambre. Des Scrutateurs (Tellers) annoncent le résultat du vote au Speaker ou au Président du Comité.

► Pouvoir de contrôle

Ce pouvoir peut s'exercer sur un mode majeur ou mineur.

→ Le contrôle majeur ou la responsabilité politique

Le Cabinet est seulement responsable devant la Chambre des Communes. Mais la responsabilité est tombée en désuétude. Depuis 1945, seul le Gouvernement de James Callaghan a été renversé à la suite du vote d'une motion de censure, le 28 mars 1979.

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

En réalité, on constate une double translation de la responsabilité politique. La première correspond à ce que l'on appelle les «*crises sèches*». Dans ce cas, la responsabilité politique ne s'exerce plus devant la chambre, mais devant le parti.

Plusieurs Premiers ministres ont été contraints à la démission par le propre parti. En 1957 A. Eden a dû s'effacer devant H. Mac Millan, lui-même en 1963 a dû laisser la place à A. Douglas-Home. Enfin, plus récemment, en 1990 M. Thatcher ayant été battue lors de l'élection du Leader du parti Conservateur a cédé sa place à J. Major.

Si le Cabinet est de fait responsable devant son parti, il l'est aussi devant le peuple. En effet, lors des élections législatives, le Premier Ministre sortant se soumet à l'appréciation populaire. Il s'agit là d'une véritable mise en jeu de sa responsabilité devant le peuple, d'autant plus que souvent ces élections ont été provoquées par le Premier ministre lui-même par la dissolution.

→ *Le contrôle mineur : les questions et les commissions d'enquête*

Du lundi au jeudi, les membres du Gouvernement d'un ou de plusieurs ministères répondent à des questions posés par les parlementaires. Le mercredi, le Premier Ministre lui-même est appelé à répondre aux questions qui lui sont soumises.

Au moment des questions orales, le Speaker appelle la personne qui doit poser la première question. Le ministre à qui la question est adressée lit une réponse préparée à l'avance ; le député a ensuite droit à une question supplémentaire à laquelle le ministre répond à nouveau. D'autres membres du Parlement sont ensuite appelés pour soumettre leurs questions.

Le contrôle est également exercé par les Select committees (Voir plus haut)

2.2.2. La chambre des Lords (House of Lords)

Depuis la réforme de 2005, la Chambre des Lords est dirigée par le Lord Speaker. Il succède ainsi au Lord Chancelier (Lord Chancellor) qui était désigné par le Souverain sur recommandation du Premier Ministre et qui siégeait de droit au sein du Cabinet en tant que Ministre de la Justice.

Une session unique annuelle, est ouverte solennellement au début de novembre par un discours de la Reine. En moyenne, elle siège 35 semaines par an, soit environ 140 jours.

2.2.2.1. Composition

Au départ, elle était composée uniquement de Lords nommés par le Monarque, la charge étant héréditaire. Ces Lords héréditaires étaient à peu près 750.

Les 26 plus Hauts prélats de l'Eglise anglicane faisaient et font toujours partie de la Chambre des Lords. De même, 12 Hauts magistrats, nommés à vie exerçaient les fonctions judiciaires de la Chambre des Lords (Law Lords), c'est à dire celles de tribunal supérieur d'appel pour tout le Royaume (sauf pour l'Ecosse en matière criminelle). Mais, ils ont disparu en 2009 du fait de la création d'une Cour Suprême.

Le Life Peerage Act de 1958 a créé les pairs à vie, qui peuvent être des deux sexes. Les premières femmes sont ainsi entrées à la Chambre des Lords en 1963.

Depuis la réforme de 1999, (House of Lord Act), les Lords héréditaires ont été supprimés. Mais, un amendement a prévu que 92 d'entre eux choisis par leurs collègues et les groupes parlementaires de la Chambre des Lords seraient maintenus en fonction.

LE SYSTEME POLITIQUE BRITANNIQUE

Depuis, plusieurs projets de réforme ont vu le jour, mais aucun n'a abouti.

En 2001, un projet prévoyait la suppression des pairs héréditaires et limitait le nombre des membres à 600 : 30 % d'entre eux devaient être des femmes ; 120 devaient être élus au scrutin proportionnel ; un même nombre devait être nommé par une commission désignée par la Chambre elle-même ; 332 membres devaient être directement désignés par les partis politiques.

Un projet plus complet a été présenté aux députés britanniques en mars 2007. Ils ont pris une décision historique en votant pour une Chambre des Lords entièrement élue. Mais la réforme s'est enlisée.

En 2012 un nouveau projet a été présenté. Le nombre de Lords de la Chambre devait être réduit à 450. 80% des membres devaient être élus à la proportionnelle pour un mandat de 15 ans. Mais une fois de plus le projet a été enterré.

2.2.2.2. Pouvoirs

Les pouvoirs de la Chambre des Lords se sont réduits avec le temps. En matière de contrôle du Cabinet, les pairs peuvent poser des questions orales comme les députés, mais le Cabinet n'est pas responsable politiquement devant la Chambre des Lords.

De même, la Chambre des Lords dispose de peu de pouvoir financier puisque depuis le Parliament Act de 1911, les Lords ne peuvent s'opposer à une disposition financière que pendant un mois. Par contre, en matière législative leurs pouvoirs sont plus importants puisque depuis le Parliament Act de 1949, ils peuvent s'opposer à une loi adoptée par les communes pendant un an. Mais au-delà, c'est la Chambre des communes qui se prononce seule.

Ce système politique qui a fonctionné dans de bonnes conditions depuis plus de soixante-huit ans va sans doute connaître des modifications dans les années à venir.

C'est essentiellement la transformation du système de parti qui est susceptible d'entraîner ces modifications.

ⁱ Cet article a été rédigé le 14 septembre 2014

Article publié par le site du CNFPT : [WIKI TERRITORIAL](http://www.wikiterritorial.com)

